

## Règlement sur les pratiques agroenvironnementales : Les producteurs de grains du Québec préoccupés

**Longueuil, le 7 juillet 2026** — Les Producteurs de grains du Québec (PGQ) prennent acte de l'adoption par le gouvernement du nouveau [Règlement sur les pratiques agroenvironnementales](#) (RPAE). Les PGQ partagent l'objectif d'améliorer continuellement les pratiques agricoles et de protéger l'environnement, mais déplorent le choix du gouvernement d'avoir privilégié une approche réglementaire plutôt qu'un accompagnement accru des producteurs.

« Cette nouvelle réglementation s'inscrit dans une tendance préoccupante où l'on répond à des enjeux complexes par l'ajout de nouvelles obligations, plutôt que par des mesures favorisant l'innovation, le transfert de connaissances et l'accompagnement sur le terrain. Les producteurs de grains sont les premiers à avoir intérêt à préserver la qualité de leurs sols et de leur environnement. Nous aurions souhaité que le gouvernement fasse davantage confiance à leur expertise », affirme le président des PGQ, M. Sylvain Pion.

En effet, les PGQ sont d'avis que les nouvelles exigences risquent d'alourdir davantage le fardeau administratif des entreprises agricoles, sans tenir suffisamment compte de la diversité des réalités régionales et agronomiques. La nouvelle réglementation intègre plusieurs éléments qui viennent limiter la capacité d'action des producteurs, notamment :

- Imposition de superficies minimales en végétation enracinée au sol;
- Limitation du travail de sol en pente de plus de 10%;
- Intensification du rôle des agronomes dans la vérification de la conformité;
- Ajout du contrôle de l'utilisation de l'azote et de la potasse par leur traçabilité.

Les PGQ rappellent que les producteurs de grains évoluent déjà dans un cadre réglementaire imposant et qu'ils travaillent quotidiennement avec l'appui d'autres professionnels qualifiés afin d'améliorer leurs pratiques.

Les PGQ soulignent néanmoins certains éléments positifs du règlement, notamment la remise en culture de certaines superficies ainsi que la primauté du cadre réglementaire provincial sur les réglementations municipales, qui permettra d'assurer une application cohérente des règles partout au Québec. Certains ajustements proposés par les PGQ dans leur mémoire déposé lors de la consultation publique ont également été pris en compte.

Alors que débute la phase de mise en œuvre, les PGQ espèrent que cette réglementation ne constituera pas un point final et que le gouvernement ainsi que l'ensemble des partis politiques demeureront ouverts à revoir certaines dispositions afin de mieux concilier les objectifs environnementaux avec les réalités agronomiques et économiques des entreprises agricoles.

D'ailleurs, en ce sens, les PGQ réclament leur participation directe au comité de mise en œuvre qui a été annoncé par le gouvernement et aux discussions ultérieures liées aux annonces qui suivront ses travaux.

« Nous souhaitons maintenant que l'ensemble des partis politiques s'engagent à faire de l'accompagnement, du transfert de connaissances et de l'innovation les principaux leviers des prochaines avancées en agroenvironnement. L'agriculture doit être durable autant d'un point de vue agronomique, environnemental qu'économique. Les producteurs font partie de la solution et méritent qu'on leur fasse confiance », conclut M. Pion.

### **Les Producteurs de grains du Québec**

Les Producteurs de grains du Québec (PGQ) représentent près de 10 000 productrices et producteurs présents dans toutes les régions du Québec. Ils produisent et commercialisent des grains de céréales, dont le maïs, le blé, l'orge et l'avoine, ainsi que des oléagineux, tels que le soya et le canola. En plus d'être à la base de nombreuses autres productions, ces aliments contribuent à une saine alimentation humaine ainsi qu'à l'épanouissement de l'économie québécoise. Cultivés sur plus d'un million d'hectares, ils génèrent un chiffre d'affaires annuel moyen de 2 milliards de dollars. La production et la transformation de grains représentent ensemble près de 20 000 emplois dans la province.

– 30 –

### **Source**

Producteurs de grains du Québec

### **Renseignements**

Communications

[com@pgq.ca](mailto:com@pgq.ca)

581 996-5344